



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 18 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

TARIFS MUNICIPAUX DES EMPLACEMENTS POUR LES EXPOSANTS AU MARCHÉ DE NOËL

DELIBERATION N° DELIB-2025-209

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Dans le cadre de sa politique d'animations, la ville de Mondeville organise depuis plusieurs années un marché de Noël, courant décembre, à la halle Bérégovoy. Cet événement s'inscrit dans la volonté municipale de proposer un temps fort festif, convivial, à destination des habitants, des familles et visiteurs.

Afin d'encadrer l'organisation de cet événement et de garantir son bon déroulement, il est proposé de fixer une tarification des emplacements destinée aux exposants. Le marché de Noël aura lieu sur 2 jours en 2025 avec des stands de même dimension (3x2 mètres).

La présente délibération vise à définir les modalités de cette tarification, fixée comme suit :

	1 jour	2 jours
Exposants habitant à Mondeville (sur présentation d'un justificatif)	5 €	10 €
Exposants hors Mondeville	10 €	20 €

Une régie temporaire sera créée par arrêté du Maire, conformément aux délégations accordées par le conseil municipal.

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du 19 mai 2025 et de la commission « Finances, Moyens généraux et commande publique » du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la mise en place de la tarification présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA